

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 mai 2024**

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

**Présents** : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, SAVOIRE Emmanuel

**Absent** : M. DRUAIS Joël

**Excusé** : M. PERCHE Francis

**Secrétaire de séance** : M. SAVOIRE Emmanuel

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut sortir de l'inventaire communal le photocopieur Taskalfa 2551 CI Kyocera acheté en 2015 pour un montant de 3888 €, compte 2183 – Inventaire N°506, ce dernier ne fonctionnant plus et enlevé par la société Ugap.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à sortir le bien de l'inventaire.

**Pour copie conforme au registre**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Au registre sont les signatures**

Le Maire,

Annette GARNIER



**Date de la convocation**  
6/05/2024

**SORTIE  
DE  
L'INVENTAIRE  
PHOTOCOPIEUR  
TASKALFA 2551CI  
KYOCERA**

**Délibération n°22-2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240516-22-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024  
Publication : 27/05/2024

Le Maire, Annette GARNIER

